



**Commission de la culture, du
patrimoine et de la mémoire**

3220 - Château du Haut-Koenigsbourg

**Protocole transactionnel dans le cadre
de la mise aux normes des installations
techniques du château du Haut-Koenigsbourg.**

Rapport n° CP/2014/695

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Le Conseil Général a procédé à la mise aux normes des installations techniques du château du Haut-Koenigsbourg. Le présent rapport vise à conclure un protocole transactionnel avec le bureau d'études FAVIER VERNE et Associés, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre technique de cette opération. La société BET FAVIER VERNE et Associés a sollicité le paiement d'honoraires complémentaires, correspondant à des travaux réalisés non prévus dans le périmètre initial de l'opération. Cette prestation n'a pas fait l'objet d'un avenant.

Le Département du Bas-Rhin a conclu le 15 septembre 2008 le marché public N° 08K279 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre technique, relative à l'opération de mise aux normes des installations techniques du château du Haut-Koenigsbourg. Le montant initial du marché s'élève à 286 800,00 € HT, soit 343 012,80 € TTC.

Lors du chantier, des travaux complémentaires ont dû être engagés et confiés à l'entreprise SAERT titulaire du lot N°2 Gros œuvre par voie d'avenant et de marché complémentaire. Ces travaux, non prévus initialement dans le périmètre de l'opération et réalisés sous maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) de la société BET FAVIER VERNE ET ASSOCIES, ont consisté en :

- la réfection du réseau d'assainissement existant du château, pour un montant de travaux de 84 961 € HT ;
- la réfection de l'étanchéité des baches à eau de la station de pompage du château et l'amélioration de l'étanchéité du mur d'enceinte entre le Tiergarten et la cour des garages, pour un montant de travaux de 44 170 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre initiale n'incluant pas ces travaux, leur prise en compte a généré pour le bureau d'études des coûts supplémentaires liés aux études de conception, à l'élaboration d'un nouveau dossier de consultation des entreprises et au suivi des travaux correspondants.

En application des conditions financières du marché initial (taux d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 9.56 %), le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre complémentaires s'élèverait à 12 344,92 € HT, soit 14 813,91 € TTC.

Après négociation, la société BET FAVIER VERNE a accepté de consentir un rabais de 10 %, ramenant ses prétentions à hauteur de 11 110,43 € HT, soit 13 332,52 € TTC.

Je vous propose d'accepter la prise en charge, par le Département du Bas-Rhin, de la rémunération forfaitaire de 13 332,52 € à la société BET FAVIER VERNE.
En conséquence de quoi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer le protocole transactionnel ci-joint avec la société BET FAVIER VERNE.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- accepte la prise en charge par le Département du Bas-Rhin de la rémunération forfaitaire de 13 332,52 € en faveur du BET FAVIER VERNE.

- autorise le président du Conseil Général à signer le protocole transactionnel ci-joint, avec la société BET FAVIER VERNE.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL